

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN DE BILAN

EXERCICE 2025

ASS ENVIE 2 E CHAMPAGNE ARDENNE

DESPLANQUES
255 RUE DE COURCELLES

51100 REIMS
Tél : 0326468912
Fax :
E-mail : direction.reims@envie.org



FCN

160 r Louis Victor de Broglie

51370 BEZANNES

03 26 77 38 99

■ SOMMAIRE

-	Introduction.....	3
-	Activité	3
-	Ressources associatives	3
-	Synthèse des charges	4
-	Détail des charges de fonctionnement.....	4
-	Social.....	5
-	Points sensibles.....	5
-	Soldes intermédiaires de gestion.....	5
-	Flux de trésorerie.....	6
-	Evolution structurelle.....	6
-	Ratios d'exploitation	6
-	Bilan.....	7

■ **ACTIVITÉ**

Activité globale	2025	2024	Evolution	
Ressources associatives	422 737 €	304 728 €	+38,7%	
Ventes de marchandises	582 €			
Prestations vendues	73 257 €	33 294 €	+120%	
Activité globale	496 576 €	338 022 €	+46,9%	

■ **RESSOURCES ASSOCIATIVES**

Ressources associatives	2025	2024	Evolution	
Concours publics et subventions d'exploitation	422 727 €	304 718 €	+38,7%	
Cotisations des adhérents	10 €	10 €		
Total des ressources	422 737 €	304 728 €	+38,7%	

■ **SYNTHÈSE DES CHARGES**

Synthèse des charges	2025	2024	Evolution	
Charges de fonctionnement	273 397 €	224 078 €	+22%	
Impôts et taxes	9 452 €	6 327 €	+49,4%	
Charges de personnel	447 493 €	303 954 €	+47,2%	
Dotations aux amortissements	8 456 €	11 502 €	-26,5%	
Autres charges d'exploitation	4 049 €	4 251 €	-4,8%	

■ **DÉTAIL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Charges externes (détail)	2025	2024	Evolution	
Fournitures consommables	374 €	27 €	+347 €	
Sous-traitance	220 553 €	177 014 €	+43 539 €	+24,6%
Locations, Charges locatives	461 €	484 €	-23 €	-4,8%
Entretien, Réparations	66 €		+66 €	
Intermédiaires et honoraires	32 078 €	30 993 €	+1 085 €	+3,5%
Déplacements, Réception	7 682 €	3 499 €	+4 183 €	+119,6%
Frais bancaires	2 184 €	1 878 €	+306 €	+16,3%
Autres services extérieurs	10 000 €	10 183 €	-183 €	-1,8%
TOTAL	273 397 €	224 078 €	+49 319 €	+22%

■ **SOCIAL**

Synthèse des charges de personnel	2025	2024	Evolution
Salaires bruts	401 236 €	276 327 €	+45,2%
Charges sociales	42 739 €	25 573 €	+67,1%
Taux de charges sociales	10,65%	9,25%	1,40
Autres charges de personnel	3 518 €	2 054 €	+71,3%

Synthèse des effectifs du personnel	2025	2024	Evolution
Effectif moyen			

■ **SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**

SIG	2025	2024	Evolution
Total produits d'exploitation	519 832 €	356 837 €	+162 995 € +45,7%
Charges de fonctionnement	273 397 €	224 078 €	+49 319 € +22%
Impôts et taxes	9 452 €	6 327 €	+3 125 € +49,4%
Charges de personnel	447 493 €	303 954 €	+143 539 € +47,2%
Dotations aux amortissements	8 456 €	11 502 €	-3 046 € -26,5%
Résultat d'exploitation	-229 412 €	-193 276 €	-36 136 € +18,7%
Résultat financier	-661 €	2 067 €	-2 728 €
Résultat courant	-230 072 €	-191 209 €	-38 863 € +20,3%
Résultat exceptionnel		5 926 €	-5 926 €
Résultat de l'exercice	-230 072 €	-185 283 €	-44 789 € +24,2%
Capacité d'autofinancement	-248 688 €	-179 706 €	-68 982 € +38,4%

■ **FLUX DE TRÉSORERIE**

Du résultat à votre trésorerie	Valeur
Résultat de l'année 2025	-230 072 €
Charges sans décaissement de trésorerie	+8 456 €
Produits sans encaissement de trésorerie	-27 072 €
Capacité à générer de la trésorerie (CAF)	-248 688 €
<i>Financements externes (ce qui est entré)</i>	
<i>Besoins financiers (ce qui est sorti)</i>	
<i>Variations liées à l'exploitation</i>	
Créances usagers	-73 303 €
Dettes fournisseurs	+225 877 €
Autres créances	+237 975 €
Autres dettes	-253 255 €
Solde de trésorerie au 31/12/2024	117 380 €
TOTAL des mouvements de trésorerie	-111 394 €
Solde de trésorerie au 31/12/2025	5 986 €

■ BILAN

Bilan au 31/12/2025

ACTIF 488 199 €		PASSIF 488 199 €	
IMMOBILISATIONS	21 263 €		
CRÉANCES USAGERS	73 303 €	66 785 €	FONDS PROPRES
		50 000 €	PROV., FONDS DÉDIÉS
		104 882 €	DETTE FINANCIÈRE
		15 €	TRÉSORERIE NÉGATIVE
AUTRES CRÉANCES	387 633 €		
		232 927 €	DETTE FOURNISSEURS
TRÉSORERIE	6 000 €	33 590 €	AUTRES DETTES

FONDS DE ROULEMENT
200 404 €

BESOIN EN F.R.
194 419 €

TRÉSORERIE
5 985 €

FCN

160 R LOUIS VICTOR DE BROGLIE

51370 BEZANNES

03 26 77 38 99

WWW.FCN.FR

ASSOCIATION ENVIE 2E CHAMPAGNE ARDENNE

Siège social : 255 rue de Courcelles
51100 REIMS

SIRET 440 289 247 000023

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Baillet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

A l'assemblée générale de l'association ENVIE 2E CHAMPAGNE ARDENNE

1) Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENVIE 2E relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation au regard de la structure financière que constitue l'ensemble des entités « ENVIE ».

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposés dans l'annexe des comptes annuels dans la note « Première application du règlement ANC n°2022-06 ».

3) Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la concordance des subventions enregistrées en comptabilité avec les éléments probants correspondants et le rattachement sur le bon exercice de ces subventions ;
- Nous avons analysé les variations des frais généraux de l'exercice par rapport à l'exercice précédent ;
- Nous avons fait les tests de pièces justificatives des frais généraux ;
- Nous nous sommes attachés à analyser la situation financière de la SARL ENVIE 2E individuellement mais également au regard de la structure financière du groupe auquel elle appartient
- Nous avons vérifié la réalité et l'exhaustivité du chiffre d'affaires.

4) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le groupement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

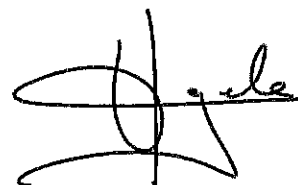
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 23 septembre 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. J. Egele', with a stylized, cursive script.

Pierre J. EGELE

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs simila</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industri</i>	36 927	34 159	2 768	9 242
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	49 837	43 092	6 745	8 727
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
<i>Biens reçus par legs ou donations</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations et créances rattachées</i>	11 750		11 750	11 750
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Total I	98 514	77 251	21 263	29 719
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
<i>Stocks et en-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	73 303		73 303	
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres créances</i>	387 181		387 181	628 932
<i>Charges constatées d'avance</i>	452		452	452
<i>Autres postes de l'actif circulant</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	6 000		6 000	117 380
Total II	466 936		466 936	746 763
<i>Frais d'émission des emprunts (III)</i>				
<i>Primes de remboursement des emprunts (IV)</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif (V)</i>				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	565 450	77 251	488 199	776 482

Bilan passif

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	30 000	30 000
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<i>Report à nouveau</i>	260 445	445 728
Excédent ou déficit de l'exercice	-230 072	-185 283
Situation nette (sous-total)	60 373	290 445
<i>Fonds propres consommables</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>	6 412	10 819
<i>Provisions réglementées</i>		
Total I	66 785	301 263
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II		
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>	50 000	72 666
<i>Provisions pour charges</i>		
Total III	50 000	72 666
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	15	
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	104 882	360 109
<i>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	232 927	10 826
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	33 590	31 618
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
Total IV	371 415	402 553
<i>Ecarts de conversion passif (V)</i>		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	488 199	776 482

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	10	10
<i>Ventes de biens et de services</i>		
<i>Ventes de biens</i>	582	
<i>Ventes de prestations de services</i>	73 257	33 295
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	422 727	304 718
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	22 666	18 813
<i>Autres produits</i>	591	1
Total I	519 832	356 837
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Autres achats et charges externes</i>	279 793	224 078
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	9 452	6 327
<i>Salaires</i>	401 236	276 327
<i>Cotisations sociales</i>	46 257	27 627
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	8 456	11 502
<i>Autres charges</i>	4 049	4 251
Total II	749 244	550 112
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-229 412	-193 276
PRODUITS FINANCIERS		
<i>De participation</i>		2 510
Total III		2 510
CHARGES FINANCIERES		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	661	443
Total IV	661	443
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-661	2 067

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-230 072	-191 209
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		5 926
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		5 926
Total des produits (I+III+V)	519 832	365 272
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	749 904	550 555
EXCEDENT OU DEFICIT	-230 072	-185 283

auditme.fr
commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ENVIE 2 E CHAMPAGNE ARDENNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 488 199 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 230 072 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 927			36 927
– Installations générales, agencements aménagements divers	29 324			29 324
– Matériel de transport	13 596			13 596
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 917			6 917
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	86 764			86 764
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	11 750			11 750
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	11 750			11 750
ACTIF IMMOBILISE	98 514			98 514

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 685	6 474		34 159
– Installations générales, agencements aménagements divers	22 276	961		23 237
– Matériel de transport	13 596			13 596
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 238	1 021		6 259
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	68 795	8 456		77 251
ACTIF IMMOBILISE	68 795	8 456		77 251

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Ventilation des dotations				
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles		8 456		
Dotations de l'exercice		8 456		

	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Ventilation des diminutions			
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles			
Diminutions de l'exercice			

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 460 936 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	73 303	73 303	
Autres	387 181	387 181	
Charges constatées d'avance	452	452	
Total	460 936	460 936	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
<i>Client – SARL ENVIE 2E FACT A ETABL</i>	50 911
<i>Client ASSO ENVIE E22 FACT. A ETABL</i>	22 346
<i>Personnel – produits à recevoir</i>	500
<i>Charges sociales – produits à recevoir</i>	6 487
Total	80 244

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
<i>Litiges</i>	12 666			12 666	
<i>Garanties données aux clients</i>					
<i>Pertes sur marchés à terme</i>					
<i>Amendes et pénalités</i>					
<i>Pertes de change</i>					
Provisions pour charges					
<i>Pensions et obligations similaires</i>					
<i>Pour impôts</i>					
<i>Renouvellement des immobilisations</i>					
<i>Gros entretien et grandes révisions</i>					
<i>Charges sociales et fiscales</i>					
<i>sur congés à payer</i>					
Autres provisions pour risques et charges					
<i>Autres provisions</i>	60 000			10 000	50 000
Total	72 666			22 666	50 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
<i>Exploitation</i>				22 666	
<i>Financières</i>					
<i>Exceptionnelles</i>					

Une provision de 60.000 € avait été constituée en 2023 dans le cadre de la médiation dans l'affaire de l'incendie de 2009. L'association s'était engagé à verser cette somme en plus des indemnités versées par l'assurance, dans la cas ou la médiation aboutirait. La médiation

Notes sur le bilan

ayant débouché sur un protocole d'accord transactionnel en décembre 2025, l'association a versé la somme de 50.000 € en janvier 2026. La provision a donc été reprise pour un montant de 10.000 € sur cet exercice.

Une provision avait été constituée en 2023 pour faire face aux honoraires de succès de l'avocat dans l'affaire de l'incendie de 2009 : 12.666 €. Cette provision a été reprise en totalité sur cet exercice car elle n'est plus d'actualité.

Aucune provision n'a été constituée pour les départs en retraite.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 371 415 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine	15	15		
– à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	232 927	232 927		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	33 590	33 590		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes-Associés et autres dettes</i>	104 882	104 882		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	371 415	371 415		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>FOURNIS. FACTURES NON PARVENUES</i>	225 153
<i>Dettes provis. pr congés à payer</i>	13 993
<i>Charges sociales s/congés à payer</i>	1 406
<i>TAXE SUR LES SALAIRES</i>	
<i>CONTRIBUTION FORMATION PROF</i>	4 577
Total	245 129

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	452		
Total	452		

 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025	31/12/2024
SOUS-TRAITANCE VERS SARL ENVIE 2E CHAMPARDENNAISE	42 775	3 295
TOTAL	73 849	33 305

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues se sont élevées à un montant de 413 961 € et se ventilent ainsi :

DIRECCTE ACI : 270 786 €

CONSEIL. DEP. AIDE AUX POSTES : 67 987 €

CONSEIL DEPART. ACCOMP. SOCIO PRO : 66.065 €

CONTRATS CUI : 9.122 €

auditme.fr
Les comptes au 31/12/2025